



## Cadre et lignes directrices pour la présentation de demandes : Fonds de recherche et d'interventions rapides contre la COVID-19 en Afrique

### Fonds de recherche et d'interventions rapides contre la COVID-19 en Afrique

*Date de lancement de l'appel : 18 mai 2020*

*Date de clôture de l'appel : 17 juin 2020*

*Cet appel couvre trois volets : 1) la recherche; 2) la mobilisation scientifique - appel aux journalistes, communicatrices et communicateurs en sciences et en santé; et 3) la mobilisation scientifique - appel aux conseillères et conseillers scientifiques en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19. Les demandes de femmes, de personnes handicapées et de premières intervenantes et premiers intervenants dans le contexte de la COVID-19 comme chercheuses principales ou chercheurs principaux sont encouragées. En outre, la diversité, y compris les différences de sexe et de genre, est présente dans tous les aspects de la COVID-19. Les propositions de recherche et de mobilisation scientifique doivent tenir compte de la diversité, notamment du sexe en tant que variable biologique et du genre en tant que facteur socioculturel dans les projets de recherche et les approches de mobilisation scientifique.*

### Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Objectifs du Fonds de recherche et d'interventions rapides contre la COVID-19 .....	3
3. Champ d'application du Fonds de recherche et d'interventions rapides contre la COVID-19 .....	3
.3.1. Recherche .....	3
.3.2. Mobilisation Scientifique : Appel aux journalistes, communicatrices et communicateurs en sciences et santé .....	6
.3.3. Mobilisation scientifique : Appel aux conseillères et conseillers scientifiques .....	9
4. Processus de demande, d'examen et de sélection .....	10
.4.1. Demande .....	10
.4.2. Examen et évaluation .....	10
.4.3. Sélection .....	11
5. Personnes-ressources .....	11

## 1. Introduction

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que l'écllosion d'un nouveau type de coronavirus (SARS-CoV-2, qui cause la maladie respiratoire COVID-19) s'était transformée en pandémie mondiale. Cette pandémie représente un défi important qui exige une intervention mondiale fondée sur les meilleures recherches scientifiques. Sur le continent africain, les Centres Africains de Contrôle et de Prévention des Maladies (Africa CDC), l'OMS et l'Union africaine sont le fer de lance de l'intervention continentale contre la COVID-19. Différents gouvernements africains ont pris des mesures en appui à la prévention, au diagnostic et au traitement.

Des organismes de financement public et des conseils subventionnaires de la recherche scientifique (CSRS) ont un rôle crucial à jouer pour faciliter la recherche et les activités liées à la recherche à l'appui de ces mesures sur le continent. À l'échelle mondiale, le Global Research Council (GRC) a publié une [déclaration](#) pour demander aux conseils participants de collaborer à la lutte contre le virus et favoriser l'échange ouvert des résultats et des données de recherche. La transparence permettra de mettre au point des tests de dépistage, des vaccins et des mesures de prévention dont tous les pays pourront profiter.

En 2015, [l'Initiative des organismes subventionnaires de la recherche scientifique \(IOSRS\) en Afrique subsaharienne](#) a été lancée avec la collaboration de quinze (15) organismes subventionnaires de la recherche scientifique en Afrique subsaharienne (dont la plupart sont membres du GRC), du [Department for International Development du Royaume-Uni](#) (DFID), du [Centre de recherches pour le développement international \(CRDI\) du Canada](#), de la [National Research Foundation d'Afrique du Sud](#) (NRF), de [l'Agence suédoise de coopération internationale au développement](#) (SIDA) et de la [Fondation allemande pour la recherche](#) (DFG).

En appui à l'Afrique dans la lutte contre la COVID-19, et sous les auspices de l'IOSRS, la NRF d'Afrique du Sud, le CRDI, la SIDA, DFID, United Kingdom Research and Innovation (UKRI), à travers du Fonds Newton, [le ministère des Sciences et de l'Innovation de l'Afrique du Sud](#) (DSI), les [Fonds de recherche du Québec](#) (FRQ), les [organismes participant à l'IOSRS](#), ainsi que d'autres partenaires, collaboreront à la mise en œuvre d'un Fonds de recherche et d'interventions rapides contre la COVID-19 pour répondre aux questions de recherche et implémenter des activités de mobilisation scientifique liées à la COVID-19.

Les chercheuses et les chercheurs aussi bien que les praticiennes et les praticiens de la mobilisation scientifique des pays suivants peuvent présenter leur demande : Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe et, dans le cadre de l'African Research Universities Alliance (ARUA), Nigéria et Afrique du Sud.

- Pour le volet de la recherche (1), en ce qui concerne le Nigéria et l'Afrique du Sud seulement, seules les universités membres de l'ARUA sont admissibles. Les universités nigériennes et sud-africaines non-membres de l'ARUA peuvent collaborer avec les universités membres de l'ARUA issues des pays susmentionnés. Dans le cadre de l'implémentation des IOSRS et misant sur des réseaux continentaux, cet appel aux propositions cible les universités membres de l'ARUA, auxquelles par le biais de l'initiative des centres d'excellence de l'ARUA travaillent en coordination avec d'autres partenaires dans la réponse contre la COVID-19.
- Pour les deux volets de la mobilisation scientifique (2 et 3), les praticiennes et les praticiens des 17 pays, y compris le Nigéria et l'Afrique du Sud, peuvent présenter une demande.

Le Fonds de recherche et d'interventions rapides est administré par la National Research Foundation (NRF) d'Afrique du Sud et est doté d'un financement initial total de jusqu'à **4,75 millions de dollars américains**, avec une portée pour un financement additionnel provenant de bailleurs de fonds internationaux et de certains OSRS. Un atelier destiné aux bénéficiaires de subventions, budgétisé séparément des stipulations du présent document, sera organisé 24 mois après le début des projets financés, afin de permettre aux bénéficiaires et aux partenaires de financement d'effectuer une évaluation et d'apprendre.

## **2. Objectifs du Fonds de recherche et d'interventions rapides contre la COVID-19**

Le Fonds de recherche et d'interventions rapides vise à :

- contribuer à l'intervention régionale et continentale contre la pandémie de COVID-19 en Afrique;
- soutenir la production et l'utilisation des connaissances pour améliorer le dépistage, la prévention et le traitement de la COVID-19 sur le continent;
- renforcer les activités de mobilisation scientifique régionale et continentale en Afrique en réponse à la pandémie COVID-19;
- tirer parti de partenariats multilatéraux solides en cours pour soutenir la réponse concertée de l'Afrique à la pandémie de COVID-19 et encourager de nouvelles collaborations grâce à des bailleurs de fonds internationaux.

## **3. Champ d'application du Fonds de recherche et d'interventions rapides contre la COVID-19**

Le Fonds de recherche et d'interventions rapides soutient trois volets en lien avec la recherche et la mobilisation scientifique.

### **.3.1. Recherche**

Le Fonds de recherche et d'interventions rapides soutiendra la production de connaissances sur un éventail croissant de questions de recherche relatives à la pandémie de COVID-19. La liste des domaines de recherche ci-dessous est fondée sur ce qui a été compilé par l'[OMS](#), l'[Académie africaine des sciences](#) et la [Possibilité de financement canadienne pour une intervention de recherche rapide contre la maladie à coronavirus 2019 \(COVID-19\)](#) :

- Maladie à coronavirus (COVID-19) : Recherche sur les mutations génétiques et la signification clinique des mutations possibles.
- Prévention et contrôle : Recherche sur les modèles prédictives de propagation de la COVID-19, les mesures qui ont été mises en œuvre sur le continent, y compris le confinement, et leur efficacité, les méthodologies contextuelles d'identification des sujets asymptomatiques potentiellement infectieux sur le continent en tenant compte des capacités de dépistage des pays, et les innovations qui peuvent répondre aux besoins des travailleurs de la santé et des établissements de soins en raison de la pénurie d'équipement de protection individuelle (EPI) et des respirateurs artificiels à l'échelle mondiale, lesquels pourraient être conçus, adaptés et produits sur le continent.
- Système de gouvernance de la santé en Afrique : Recherche sur les facteurs favorables, les obstacles et les expériences relatifs à des interventions rapides, efficaces et équitables pour prévenir la COVID-19 et lutter contre celle-ci, les leçons tirées d'autres éclosions de maladies infectieuses sur le continent et ce qui peut être appliqué à la COVID-19, et les mécanismes de financement pour la prévention et la lutte contre les pandémies.

- Dynamique socioculturelle de la transmission : Recherche sur les comportements sociaux et les modèles de déplacements des personnes en Afrique (y compris les transports en commun congestionnés), et leur influence sur les risques de transmission de la COVID-19 dans les zones sur quarantaine, les zones rurales, péri-urbaines et urbaines, et entre celles-ci, ainsi que de part et d'autre des frontières transnationales, sur la marche à suivre pour mettre en place des mesures de distanciation sociale, de quarantaine volontaire et d'isolement dans les zones urbaines à forte densité, ce qui comprend notamment les établissements informels, et sur l'incidence de la migration, du commerce et de l'investissement, des réseaux sociaux et des moyens de subsistance (y compris dans les collectivités qui dépendent d'un revenu journalier pour survivre) sur la dynamique de transmission.
- Mobilisation scientifique : Recherche sur le rôle et l'efficacité des médias traditionnels et nouveaux dans la diffusion de l'information et la désinformation, les stratégies de communication efficaces pour contrer la fausse science et les rumeurs dans un contexte d'incertitude et de complexité scientifiques, et la manière dont les rumeurs et la désinformation se propagent, et les mesures efficaces pour empêcher la désinformation et la peur de se répandre sur le continent.
- Santé mentale : Recherche sur l'impact de la COVID-19 sur la santé mentale personnelle et communautaire, y compris la peur, la stigmatisation, la xénophobie et d'autres formes de discrimination, dans le but de comprendre les solutions fondées sur des données probantes afin de renforcer le lien de confiance dans les communautés et de prévenir les conflits sociaux.
- Vulnérabilité : Recherche intersectionnelle visant à mieux comprendre la vulnérabilité au coronavirus en fonction du sexe, de la race, des handicaps, des caractéristiques démographiques socioculturelles, du revenu, de l'ethnicité, de maladies chroniques non transmissibles concomitantes et d'autres éléments de marginalisation, et à mieux protéger les groupes vulnérables en cas de période de pic de transmission de la COVID-19.

Les propositions de recherche doivent comprendre les renseignements suivants et ne doivent pas dépasser dix (10) pages :

- a. Un domaine d'intérêt clairement défini et correspondant aux domaines de recherche susmentionnés.
- b. Des objectifs et une méthodologie de recherche précis.
- c. Les connaissances et les résultats escomptés sur deux ans.
- d. Les retombées potentielles des connaissances produites.
- e. Les contributions attendues en capital humain, ainsi que les considérations explicites du point de vue de la sexospécificité.
- f. Les considérations relatives à la diffusion et à la communication des travaux de recherche au public et aux principaux groupes de parties prenantes.
- g. Une explication du caractère éthique et inclusif de la recherche, et de la manière dont celle-ci tiendra compte de la sexospécificité.
- h. Descriptions de collaborations au sein d'un même établissement ou organisme, entre des établissements ou organismes d'un même pays, entre et parmi les établissements et organismes d'Afrique et ailleurs dans le monde. Les collaborations avec des partenaires qui ne sont pas issus du milieu universitaire (secteur privé et secteur à but non lucratif) peuvent également être indiquées. Les collaborations ne sont pas limitées aux pays admissibles.
- i. Calendrier des activités proposées.
- j. Un budget de recherche détaillé.

En outre, les éléments suivants doivent également être soumis :

- k. Le curriculum vitae de la chercheuse principale ou du chercheur principal désigné.

- l. Une lettre de soutien de la directrice ou du directeur de l'institution ou de l'organisme de la chercheuse principale ou du chercheur principal (c'est-à-dire une lettre d'une vice-rectrice ou vice-recteur ou d'une vice-rectrice ou vice-recteur adjoint ou d'une dirigeante ou dirigeant équivalent). La lettre doit préciser la nature et l'importance du soutien attendu de l'institution ou de l'organisme sur le plan des ressources techniques, financières et administratives fournies au projet.
- m. À l'exception des postulants de la République fédérale du Nigéria et de l'Afrique du Sud, tous les autres candidats doivent inclure dans leur dossier une lettre de soutien de leur organisme subventionnaire respectif participant à l'IOSRS. La lettre de soutien doit confirmer que la proposition de recherche est en cadre avec le plan national de lutte contre la COVID-19, le cas échéant. En outre, la lettre doit indiquer que l'on s'engage à soutenir l'implémentation, le suivi et l'évaluation du projet de recherche en collaboration avec l'institution ou l'organisme présentant une demande. La lettre doit définir clairement les rôles, notamment permettant aux chercheuses et chercheurs et aux institutions ou organismes de respecter les règles d'éthique nationales applicables en facilitant la délivrance de permis de recherche et la conclusion d'accords de transfert de matériel aux projets de recherche coopératifs internationaux, s'il y a lieu, pour les projets impliquant un transfert transfrontalier de matériel de recherche.
- n. Une liste de six (6) examinatrices ou examinateurs externes et indépendants recommandés.

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'appel à propositions de projets de recherche :

- a. Seront admissibles les propositions de recherche émanant d'équipes de chercheuses et chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur, de conseils scientifiques (organismes quasi-gouvernementaux menant des activités de recherche, comme les conseils de recherche médicale) et d'instituts de recherche de l'un des [pays participants de l'IOSRS](#) (voir *tableau 1*). Seuls les demandeuses ou demandeurs d'universités faisant partie de l'[African Research Universities Alliance](#) (ARUA) seront pris en considération en Afrique du Sud et au Nigéria (voir *le tableau 2*). **Les universités nigériennes et Sud-africaines non-membres de l'ARUA peuvent collaborer avec les universités membres de l'ARUA issues des pays susmentionnés. Dans le cadre de l'implémentation des IOSRS et misant sur des réseaux continentaux, cet appel aux propositions cible les universités membres de l'ARUA, auxquelles par le biais de l'initiative des centres d'excellence de l'ARUA travaillent en coordination avec d'autres partenaires dans la réponse contre la COVID-19.**
- b. La chercheuse principale ou le chercheur principal désigné (c.-à-d. la demandeuse ou le demandeur) doit être une chercheuse ou un chercheur actif qui assumera la responsabilité principale du projet, y compris en ce qui a trait à la coordination technique et administrative ainsi qu'aux rapports scientifiques et financiers. La chercheuse principale ou le chercheur principal doit détenir un doctorat et au moins cinq (5) ans d'expérience en recherche active à plein temps au moment de présenter la demande.
- c. Les subventions de recherche ne seront accordées qu'à l'établissement ou organisme de la chercheuse principale ou du chercheur principal.
- d. Le montant maximum par subvention pour une période maximale de deux ans est de 100 000 dollars américains.
- e. Conformément à la Politique de libre accès aux extraits des projets financés par le CRDI, tous les résultats des projets doivent être mis à la disposition du public sur une base de libre accès.
  - o Les livres, les données et les articles de revues générés par les bénéficiaires et les bénéficiaires secondaires de projets financés seront accessibles sans frais à l'utilisatrice ou l'utilisateur final.
  - o Les auteures ou auteurs sont encouragés à publier leurs livres en libre accès et leurs articles dans des revues savantes en libre accès. Si cela n'est pas possible, tout livre ou article doit être versé à un dépôt en libre accès dans les 12 mois suivant sa publication.

- Tous les extraits de projet mentionnés ci-dessus sont accessibles librement et sans frais en vertu d'une licence Attribution de Creative Commons (CC BY).
- Les propositions de recherche présentées doivent comprendre un plan de diffusion en libre accès.
- La politique de libre accès du CRDI peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.idrc.ca/fr/politique-de-libre-acces-aux-extraits-des-projets-finances-par-le-crdi>
- f. Les subventions de recherche doivent être utilisées principalement à des fins de recherche.
  - Les coûts admissibles sont les suivants :
    - **Frais de fonctionnement liés à la recherche** - Les coûts à soutenir peuvent inclure les dépenses liées à la conduite de la recherche, telles que le coût du travail sur le terrain (p. ex. la réalisation d'entrevues), les frais de mobilité, les coûts liés au matériel d'infrastructure mineurs (jusqu'à 15 % du budget total), les coûts relatifs au temps des assistants de recherche, aux consommables et aux accessoires, et les frais liés à la publication.
    - **Coûts relatifs au partage des connaissances** - Les coûts relatifs au soutien des activités liées aux projets, telles que les ateliers communs, les séminaires, les conférences, les symposiums, les présentations de conférenciers, les réunions, et la diffusion locale et régionale des résultats aux intervenants concernés.
  - Les coûts suivants ne seront **PAS** financés :
    - honoraires de consultantes ou consultants;
    - frais de gestion de projet;
    - frais d'études (bourses d'études et/ou d'entretien);
    - coûts relatifs aux matériels d'infrastructure majeurs;
    - coûts liés à l'équipement de bureau de base, y compris les ordinateurs et les consommables;
    - salaires.

### **.3.2. Mobilisation Scientifique : Appel aux journalistes, communicatrices et communicateurs en sciences et santé**

Le Fonds de recherche et d'interventions rapides soutiendra les communautés de journalistes, de communicatrices et de communicateurs scientifiques sur le continent africain, y compris les collaborations multinationales, dans leurs efforts pour produire et diffuser des produits de communication scientifique coordonnés qui permettront aux lectrices et lecteurs d'accéder à des informations et à des analyses factuelles pour guider leurs actions et lutter contre la désinformation. Les communautés de journalistes, de communicatrices et de communicateurs scientifiques peuvent soumettre des propositions sur différents sujets, dont les suivants :

- Enseignements et pratiques optimales fondés sur des données probantes pour la communication, l'éducation et la sensibilisation scientifiques pendant la pandémie de COVID-19.
- Enseignements et pratiques optimales fondés sur des données probantes pour la pratique et l'éthique journalistique et la couverture médiatique de la pandémie de COVID-19.
- Enseignements et pratiques optimales fondés sur des données probantes et tirés d'expériences antérieures, comme l'épidémie d'Ebola, pour la gestion de la pandémie de COVID-19 et l'utilisation de différents médias pour atteindre les communautés défavorisées et marginalisées.
- Création des plateformes de collaboration en ligne pour les journalistes, les communicatrices et les communicateurs scientifiques afin de soutenir la diffusion de produits de communication scientifique coordonnés.

- Études sur l'état de préparation des systèmes de santé en Afrique face à l'épidémie de COVID-19.
- Soutenir les discussions sur la capacité du système de santé publique à faire face à des maladies infectieuses émergentes, comme la COVID-19.
- Synthèse des recherches et des activités de recherche existantes sur la COVID-19, à l'intention du grand public, au moyen de divers médias.
- Production de rapports sur l'utilisation et l'adaptation des pratiques émergentes sur le continent et à l'échelle internationale pour soutenir le dépistage, la prévention et le traitement de la COVID-19.
- Production de rapports sur l'utilisation et l'adaptation des systèmes de connaissances indigènes pour soutenir le dépistage, la prévention et le traitement de la COVID-19.
- Couverture d'experts en santé publique, de scientifiques, de chercheurs, de militants et de dirigeants inspirants pendant la pandémie de COVID-19 afin d'atteindre les communautés difficiles avec des faits et des informations de santé publique.
- Élaboration de contenus médiatiques centrés sur les expériences socioculturelles du public africain, comme des enquêtes portant sur la stigmatisation, la discrimination, l'inégalité et l'accès aux soins de santé.
- Élaboration de contenus médiatiques sur les données de santé publique accessibles à une grande variété de communautés.
- Production de rapports sur les répercussions socioéconomiques, politiques et culturelles de la pandémie de COVID-19.
- Évaluation des messages médiatiques, des fausses nouvelles et de la participation du public dans différents canaux médiatiques dans plusieurs pays.

Les fonds peuvent être affectés à des activités telles que les suivantes : élaboration et diffusion de produits de communication contenant de l'information précise sur des recherches, des faits, des chiffres et une liste d'experts à qui s'adresser; consultation de groupes de recherche par des journalistes pour comprendre le travail de ces groupes; séances de réseautage entre journalistes scientifiques et chercheuses et chercheurs locaux, si possible; formation sur les médias pour les chercheuses et les chercheurs du continent; soutien de projets locaux innovants conçus pour stimuler la mobilisation scientifique et répondre aux besoins des communautés locales; paiement des coûts de fonctionnement liés à la couverture médiatique de la COVID-19, par exemple des coûts relatifs à des technologies qui permettent le travail à distance.

Les propositions doivent comprendre les renseignements suivants et ne doivent pas dépasser huit (8) pages :

- a. Une approche clairement énoncée concernant l'engagement scientifique ou le journalisme scientifique, y compris la manière dont la subvention la soutiendra, orientée par les thèmes proposés ci-dessus.
- b. Une description du public visé et de la portée attendue de l'approche définie.
- c. Une indication claire du moyen de communication à utiliser.
- d. Description des collaborations (au sein des pays, entre les pays du continent et au-delà de l'Afrique).
- e. Une description de la manière dont la sexospécificité et la diversité seront prises en compte dans les activités proposées, y compris dans les rapports.
- f. Un calendrier de mise en œuvre des activités proposées et des méthodes à suivre pour la production de rapports sur le projet.
- g. Au moins trois produits (travaux) récents (au cours des 12 derniers mois) sur la santé, et plus particulièrement la prévention, le contrôle, la gestion et le traitement de maladies. Il peut s'agir de travaux publiés récemment ou de communications réalisées par des journalistes, des communicatrices et des communicateurs scientifiques.
- h. Un budget détaillé.

- i. De brèves biographies des journalistes, des communicatrices et des communicateurs scientifiques concernés pour indiquer leur expérience passée dans le domaine de la mobilisation scientifique ou du journalisme scientifique.

En outre, les éléments suivants doivent également être soumis :

- j. Le curriculum vitae du demandeur ou demandeuse principal désigné.
- k. Une lettre de soutien de la dirigeante ou dirigeant de l'institution/organisme de la demandeuse principale ou du demandeur principal (première dirigeante ou premier dirigeant, rédactrice ou rédacteur en chef ou dirigeante ou dirigeant équivalent). La lettre doit préciser la nature et l'importance du soutien attendu de l'établissement ou de l'organisme sur le plan des ressources techniques, financières et administratives fournies au projet.

Les conditions suivantes s'appliquent à l'appel lancé aux communicatrices, aux communicateurs et aux journalistes scientifiques :

- a. Seront admissibles les propositions émanant d'organismes représentant les communautés de journalistes, de communicatrices et de communicateurs qui couvrent les sciences, la technologie et la santé, y compris les associations ou forums nationaux d'éditrices, d'éditeurs et de journalistes.
- b. Les organisations admissibles doivent être au service des citoyennes et des citoyens des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe et/ou Nigéria. Des professionnelles œuvrant dans le domaine de la mobilisation scientifique à travers ces 17 pays (incluant le Nigéria et l'Afrique du Sud) peuvent présenter une demande.
- c. Pour toute demande, il faut désigner une demandeuse ou un demandeur principal qui assumera la responsabilité principale du projet, y compris en ce qui a trait à la coordination technique et administrative ainsi qu'aux rapports scientifiques et financiers. Les demandeuses principales et les demandeurs principaux peuvent être des journalistes scientifiques ou spécialisés en santé, des communicatrices ou communicateurs de médias, des attachés de presse ou des responsables de la communication d'institutions ou organismes actifs dans le domaine de la communication scientifique.
- d. Les demandeuses principales ou demandeurs principaux doivent attester d'au moins cinq (5) années d'expérience en communication scientifique ou en matière de santé, ou en journalisme scientifique ou spécialisé en santé. Si la demande comporte des collaborations entre plusieurs pays, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit montrer qu'elle ou il a déjà réalisé deux projets comportant des collaborations multi-pays.
- e. Les demandeuses principales ou demandeurs principaux devront assurer la liaison avec leurs organismes subventionnaires de la recherche scientifique respectifs, le cas échéant, concernant les aspects de mise en œuvre et de surveillance et évaluation des projets.
- f. Les fonds ne seront pas versés à des particuliers ni à des entités à but lucratif.
- g. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour soutenir des activités politiques. Des rapports détaillés sur l'utilisation des fonds seront exigés.
- h. On envisagera de financer les projets qui se rapportent à au moins trois (3) des sujets et approches susmentionnés.
- i. Tous les organismes qui reçoivent une subvention doivent mettre gratuitement à la disposition du public la couverture ou les produits qu'elles produisent avec ces fonds et, le cas échéant, les enregistrer sous une licence d'accès libre.
- j. Le montant maximum par subvention pour une période maximale de 18 mois est de 20 000 dollars américains.

### **.3.3. Mobilisation scientifique : Appel aux conseillères et conseillers scientifiques**

Le Fonds de recherche et d'interventions rapides soutiendra les académies africaines nationales des sciences, les académies africaines nationales des sciences pour les jeunes et [INGSA Africa](#), afin de fournir rapidement des conseils scientifiques en appui aux interventions régionales et continentales en réponse à la COVID-19. Les demandeuses ou demandeurs peuvent soumettre des propositions qui couvrent des sujets tels que les suivants :

- Réunir des expertes et experts de divers pays africains pour coordonner les interventions régionales et continentales en réponse à la COVID-19, en utilisant de multiples plateformes médiatiques.
- Soutenir les activités de prestation de conseils scientifiques qui s'appuient sur des sources crédibles et fiables de preuves scientifiques sur la COVID-19, y compris des stratégies de transfert des connaissances et d'élaboration de politiques dans un contexte d'incertitude scientifique.
- Organiser des téléconférences pour informer le public sur les plus récentes preuves scientifiques concernant la COVID-19.
- Compiler une base de données multidisciplinaire d'experts, en mettant à contribution les membres honorifiques des académies des sciences du continent qui pourraient être appelés à soutenir les gouvernements, les collectivités régionales et l'Union africaine dans leurs efforts pour lutter contre la COVID-19.
- Cerner les lacunes dans les connaissances et les pratiques en Afrique afin de soutenir les efforts de lutte contre la COVID-19.
- Faire de la prospective pour déterminer les possibilités d'investissements futurs dans la recherche et l'innovation relatives aux nouvelles maladies infectieuses.

Les propositions doivent comprendre les renseignements suivants et ne doivent pas dépasser huit (8) pages :

- a. L'objet de la prestation des conseils scientifiques doit être clairement défini, y compris la manière dont la subvention le soutiendra, et orienté par les sujets susmentionnés.
- b. Description des décideuses et décideurs politiques ciblés et des mécanismes et des approches de consultation qui seront employés.
- c. Description des collaborations (au sein des pays, entre les pays du continent et au-delà de l'Afrique).
- d. Résultats pertinents et plans de diffusion concomitants.
- e. Description de la manière dont la sexospécificité et la diversité seront prises en compte dans la mise en œuvre des activités liées aux sujets proposés.
- f. Calendrier des activités proposées.
- g. Au moins trois missions récentes de prestation de conseils scientifiques (c.-à-d. effectuées au cours des deux dernières années) portant sur le domaine de la santé, y compris les approches suivies pour favoriser l'adoption de mesures par les décideurs politiques.
- h. Brèves biographies des experts qui dirigeront les activités de conseil proposées
- i. Un budget détaillé.

En outre, les éléments suivants doivent également être soumis :

- j. Le curriculum vitae de la demandeuse principale ou demandeur principal désigné.
- k. Une lettre de soutien de la dirigeante ou du dirigeant de l'établissement/organisme de la demandeuse principale ou du demandeur principal (présidente ou président, cadre de direction, secrétaire exécutif ou directrice ou directeur général). La lettre doit préciser la nature et l'importance du soutien attendu de l'établissement ou de l'organisme sur le plan des ressources techniques, financières et administratives fournies au projet.

- I. À l'exception des postulants de la République fédérale du Nigéria et de l'Afrique du Sud, tous les autres candidats doivent inclure dans leur dossier une lettre de soutien de leur conseil respectif participant à l'IOSRS. Cette lettre doit indiquer que l'on s'engage à soutenir la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du projet en collaboration avec l'établissement ou l'organisme présentant une demande, le cas échéant.

En ce qui concerne l'appel aux conseillères et conseillers scientifiques, les conditions suivantes s'appliquent :

- a. Seules les propositions émanant de l'Académie africaine des sciences, des académies africaines des sciences pour les jeunes et d'INGSA Africa seront admissibles.
- b. Les organisations admissibles doivent être au service des citoyens des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe et/ou Nigéria. Les académies nationales des sciences, ainsi que les académies africaines nationales des sciences pour les jeunes à travers ces 17 pays (incluant le Nigeria et l'Afrique du Sud) peuvent présenter une demande.
- c. Le demandeur principal doit détenir un doctorat ou l'équivalent ainsi que des antécédents prouvés dans l'exercice d'activités de prestation de conseils scientifiques pendant au moins trois (3) ans au moment de présenter une demande.
- d. Les projets ne doivent PAS être destinés à une forme quelconque de recherche scientifique.
- e. Les fonds ne seront pas versés à des particuliers. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour soutenir des activités politiques.
- f. On envisagera de financer les projets qui se rapportent à au moins deux (2) des sujets susmentionnés.
- g. Le montant maximum par subvention pour une période maximale de 24 mois est de 50 000 dollars américains.
- h. Tous les organismes qui reçoivent une subvention doivent mettre gratuitement à la disposition du public la couverture ou les produits qu'ils produisent avec ces fonds et, le cas échéant, les enregistrer sous une licence d'accès libre.

## 4. Processus de demande, d'examen et de sélection

Les conditions suivantes s'appliquent au processus de demande, d'examen et de sélection :

### .4.1. Demande

- Les demandes doivent être présentées par l'intermédiaire du **Système de soumission en ligne de la NRF, à l'adresse suivante : <https://nrfsoumission.nrf.ac.za>**. Les demandes doivent être présentées en anglais ou en français.
- Les demandes incomplètes ou reçues après la date butoir ne seront pas étudiées aux fins de l'attribution de fonds.
- Une seule demande par chercheuse principale ou chercheur principal peut être soumise pour les trois volets; c'est-à-dire qu'une chercheuse principale ou un chercheur principal ne peut pas présenter une demande pour plusieurs volets.

### .4.2. Examen et évaluation

- L'examen par les pairs (projets de recherche) et l'évaluation (propositions de mobilisation scientifique) seront effectués conformément à la politique de la NRF, et en tenant compte de l'urgence de cette possibilité de financement.
- Les éléments suivants seront pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation par les pairs :
  - Qualité de la proposition : mesure dans laquelle la demande correspond au champ d'application du Fonds; qualité de l'approche et des méthodes proposées, et intégration appropriée des

- considérations relatives à la sexospécificité et à la diversité (diversité de l'équipe et dans la conception et le contenu/l'approche); résultats et réalisations attendus; adéquation du budget et justification du montant demandé.
- Antécédents des demandeuses et demandeurs : expertise et expérience des personnes ou des organismes participant au projet; composition de l'équipe de projet et intégration et rôles complémentaires des membres de l'équipe.
  - Retombées potentielles des activités proposées : pertinence des activités prévues, qualité des activités de diffusion, y compris des plans de collaboration avec les organismes concernés, et contribution possible aux travaux régionaux et continentaux pour comprendre la COVID-19 et lutter contre celle-ci.
- Pour l'obtention de la notation finale, la pondération suivante sera appliquée aux trois catégories par la NRF : qualité de la proposition : 50 %, Antécédents des demandeuses et demandeurs : 25 % et retombées de la recherche : 25 %.
  - Chaque proposition sera évaluée par au moins trois (3) examinatrices, examinateurs, évaluatrices et évaluateurs externes qui attribueront une note à chacune des trois catégories d'examen et d'évaluation par les pairs susmentionnés. Les notes varieront de 1 (faible qualité) à 5 (excellente qualité).
  - Tous les demandeuses et demandeurs seront informés du résultat du processus d'examen et d'évaluation. Toutefois, en raison de la nature urgente de l'appel, la NRF ne fournira pas de commentaires détaillés aux demandeuses et demandeurs.
  - Il ne sera pas possible de faire appel du résultat du processus d'examen et d'évaluation par les pairs.

#### **.4.3. Sélection**

Les décisions de financement qui seront prises pour les trois volets tiendront compte des éléments suivants :

- a. Examen par les pairs et résultat de l'évaluation.
- b. Équilibre géographique et linguistique.
- c. Considérations relatives à la sexospécificité et à la diversité (diversité dans la distribution des fonds en prenant en considération les femmes candidates, les personnes handicapées, les premières répondantes et les premiers répondants dans le contexte de la COVID-19 comme chercheuses principales et chercheurs principaux). La diversité des équipes et du contenu proposé/de l'approche proposée sera prise en considération dans le cadre du point a) ci-dessus.
- d. Le Fonds de recherche et d'interventions rapides sera réparti comme suit entre les trois volets :
  - Volet « Recherche » (70 % du financement)
  - Mobilisation scientifique : Appel aux journalistes, communicatrices et communicateurs scientifiques ou spécialisés en santé (20 % du Fonds)
  - Mobilisation scientifique : Appel aux conseillères et conseillers scientifiques (10 % du Fonds)

Les conditions de subvention de la NRF devront être signées par les demandeuses et demandeurs retenus et régiront le processus d'administration de la subvention, y compris les exigences en matière de production de rapports.

## **5. Personnes-ressources**

Pour les questions relatives au programme/contenu :

Thabo Dikgale

Courriel : [thabo.dikgale@nrf.ac.za](mailto:thabo.dikgale@nrf.ac.za)

Kholofelo Mampeule

Courriel : [kholofelo.mampeule@nrf.ac.za](mailto:kholofelo.mampeule@nrf.ac.za)

Pour les questions techniques et d'octroi :

Jan Phalane

Courriel : [jan.phalane@nrf.ac.za](mailto:jan.phalane@nrf.ac.za)

Mpho Baloyi

Courriel : [mpho.baloyi@nrf.ac.za](mailto:mpho.baloyi@nrf.ac.za)

**Tableau 1 : Conseils participant à l'IOSRS**

Pays	Conseil subventionnaire de la recherche scientifique	Personne-ressource	Courriel de la personne-ressource
Botswana	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie	Ms Evelyn Reetsang	ereetsang@gov.bw
Burkina Faso	Le Fonds national pour la recherche et l'innovation pour le développement	Dr Hamidou Tamboura	hh_tamboura@hotmail.com zinoussa@hotmail.com
Côte d'Ivoire	Programme d'appui stratégique à la recherche scientifique	Dr Annette Ouattara	annetteouattara@yahoo.fr aouasougo@yahoo.fr
Éthiopie	Ministère de l'Innovation et de la Technologie	Dr Abraham Debebe Woldeyohannes	debebeabraham@yahoo.com
Ghana	Ministère de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation	Mrs Cynthia Asare-Bediako	cynthia.bediako@mesti.gov.gh bediakocynthia@gmail.com oliver.boachie@mesti.gov.gh oliverboachie@gmail.com
Kenya	National Research Fund	Dr David Ngigi	ngigimd@gmail.com nrfsecretariat@gmail.com
Malawi	National Commission for Science and Technology	Mr Alick Manda	directorgeneral@ncst.mw amanda@ncst.mw
Mozambique	Fundo Nacional de Investigacao	Ms Dirce Madeira	fni.mct@gmail.com dirce.madeira@mctestp.gov.mz dmadeiramac@gmail.com
Namibie	National Commission on Research, Science and Technology	Ms Angelique Philander	aphilander@ncrst.na
Rwanda	National Council for Science and Technology	Mr Felly Kalisa	felly.kalisa@gmail.com
Sénégal	Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Prof Soukèye Dia Tine	Soukeye.diatine@gmail.com
Tanzanie	Tanzania Commission for Science and Technology	Prof Mohamed Sheikh	Mohamed.sheikh2@costech.or.tz sheikhmali2003@yahoo.com
Ouganda	Uganda National Council for Science and Technology	Dr Ismail barugahara	i.barugahara@uncst.go.ug info@uncst.go.ug
Zambie	National Science and Technology Council	Mr Filipo Zulu	fzulu@nstc.org.zm nstc@nstc.org.zm
Zimbabwe	Research Council of Zimbabwe	Dr Timothy Marango	programmescordinator@rcz.ac.zw

**Tableau 2 : Universités membres de la African Research Universities Alliance**

<b>Pays</b>	<b>Conseil subventionnaire de la recherche scientifique</b>
Nigéria	Université de Lagos
	Université d'Ibadan
	Université Obafemi Awolowo Ile-Ife
Afrique du Sud	Université du Cap
	Université du Witwatersrand
	Université de Stellenbosch
	Université de Pretoria
	Université Rhodes
	Université de Kwa-Zulu Natal